inalco
Institut national des langues et civilisations orientales

Arrêté portant nomination des membres des Commissions d'admission aux diplômes nationaux de Master à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) au titre de l'année universitaire 2023/2024 (campagnes d'admission 2023)

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.717-1 ;
Vu le Décret n°90-414 du 14 mai 1990 fixant les statuts de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales ;
Vu le chapitre 1 du livre I du règlement intérieur de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales ;
Vu la délibération n° CA 161222-11 du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 ;

Le Président de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) arrête la composition nominative des commissions d'admission en 1ère année du diplôme national de Master au titre de l'année 2023/2024 (campagne de recrutement 2023) comme suit :

Article 1 : Commission d'admission en Master mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :

Mme Victoria Khurshudyan (Présidente), Maître de conférences
Mme Delombera Negga, Maître de conférences
Mme Marianne Morange, Professeur des universités
M. Jean-Michel Butel, Maître de conférences
Mme Alexandrine Barontini, Maître de conférences
M. Stephane Sawas, Professeur des universités
Mme Francoise Robin, Professeur des universités
Mme Agnès Henri, Maître de conférences
Mme Ursula Baumgardt, Professeur des universités
M. Cesar Itier, Professeur des universités
Mme Taline Ter Minassian, Professeur des universités
Mme Chantal Verdeil, Professeur des universités
Mme Chloé Froissart, Professeur des universités
Mme Eun-Jin Jeong, Maître de conférences
Mme Rina Cohen-Muller, Maître de conférences
M. Laurent Nespoulous, Maître de conférences
M. Rémi Camus, Maître de conférences
Mme Anne Madelain, Maître de conférences
Mme Frosa Bouchereau, Professeur des universités
Mme Tatiana Bottineau, Professeur des universités
M. Huy Linh Dao, Maître de conférences

Article 2 : Commission d'admission en Master mention Didactique des langues :

Mme Céline Peigné (Présidente), MCF
M. Gilles Forlot, Professeur des universités

Article 3 : Commission d'admission en Master mention Management et commerce international :

M. Michel Blanchard (Président), Maître de conférences
Mme Claire Thumelin, Professeur agrégé
Mme Khadija Bayoud[i]
M. Julien Vercueil, Professeur des universités
M. Christophe Hemery, Professeur associé

Article 4 : Commission d'admission en Master mention Relations internationales :

M. Sébastien Colin, Maître de conférences
Mme Delphine Allès, Professeur des universités
M. Aurélien Wasilewski, Professeur agrégé
M. Nathan Béridot, enseignant contractuel
M. Damien Simonneau, Maître de conférences
M. Assen Slim, Professeur des universités
Mme Susan Basselier, enseignant contractuel

Article 5 : Commission d'admission en Master mention Sciences du langage :

Mme Outi Duvallon (Présidente), Maître de conférences

M. Anton Antonov, Maître de conférences

M. Bruno Hérin, Professeur des universités

Mme Christine Lamarre, Professeur des universités

Article 6 : Commission d'admission en Master mention Traitement automatique des langues :

M. Mathieu Valette (Président), Professeur des universités

Mme Kata Gabor, Maître de conférences

M. Damien Nouvel, Maître de conférences

M. Pierre Magistry, Maître de conférences

Article 7 : Commission d'admission en Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction littéraire :

Mme Marie Vrinat-Nikolov (Présidente), Professeur des universités

Mme Julie Duvigneau, Maître de conférences

Article 8 : Commission d'admission en Master mention Traduction et interprétation, Parcours Traduction spécialisée :

Mme Iman Massoud (Présidente), Maître de conférences

M. Bassir Hamid[i]

Article 9 : Commission d'admission en Master mention Langues et sociétés :

M. Peter Stockinger (Président), Professeur des universités

Mme Mylène Hardy, Maître de conférences

Article 10 : Ces commissions sont également compétentes pour examiner les candidatures en 2ème année de Master et émettre les avis d'admission.

Article 11 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

Le Président de l'INALCO

Jean-François Huchet

[i] Personne qualifiée ayant contribué aux enseignements, ou choisie, en raison de ses compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.